

**DELIBERATION n° CS 19 03 22**  
**Séance du Mardi 21 mars 2023**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023**  
**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 0

Absent : 3

**Date de la convocation**

Le 13 mars 2023

**Date d'affichage**

Le Mardi 21 Mars 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Thierry REVEIL, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Didier DUPRONT, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Jean-Claude BOURGUIGNON représenté par M. Anthony CHAULET

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2023, du budget annexe assainissement.

Le budget annexe assainissement s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 275 000 euros
- Recettes : 275 000 euros

Section d'Investissement

- Dépenses : 132 800 euros
- Recettes : 132 800 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget annexe assainissement 2023 ci-annexé

Le Président  
Francis DUPOUEY